

## Concept de sélection Gymnastique artistique pour la participation à l'Universiade d'été Napoli 2019: «passion – challenge – success»

Version 4 / 02.10.2018

### 1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour l'Universiade d'été.

### 2. Date de la manifestation

Universiade d'été à Naples (Italie) du mercredi 3 au dimanche 14 juillet 2019  
Compétitions dans la discipline (Gymnastique artistique) :

3 juillet 2019 : Qualification

4 au 7 juillet 2019 : Finales

### 3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants suivants sont définis\*:

Artistic Gymnastics (men)

Each participating country is authorised to enter in the team competition with one (1) men's team of a maximum of three (3) gymnasts. Additional limit to all countries outside the top 8 Teams with a maximum of only two (2) athletes per team.

*)\* La réduction de participants de 5 à 3 (voire 2) a été définie dû à une limite de logement sur place à Naples.*

### 4. Participation à l'Universiade d'été

Les [directives relatives à la performance de Swiss University Sports](#) s'appliquent (extrait):

1. Citoyenneté suisse
2. Âge : au minimum 17 ans et au maximum 25 ans, c'est-à-dire date de naissance comprise entre le 01.01.1994 et le 31.12.2001
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue, suisse ou étrangère.
4. Frais : les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à concurrence de CHF 800.-.

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Summer Universiade Partner



## 5. Sélections

### 5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Un total de 77 points score finale et 26 points score D devront être atteints lors d'une des deux épreuves de sélection.

L'objectif est de pouvoir :

1. déléguer une équipe (2 gymnastes) pouvant prétendre à une place dans le 1er tiers du classement par équipe
2. placer au minimum un gymnaste dans la finale du concours multiple
3. placer au minimum un gymnaste dans une finale par engin

### 5.2. Compétitions définies par la fédération

4 mai 2019 Mittelländische Kunstturnertage 2019

11 mai 2019 Zürcher Kunstturnertage 2019

### 5.3. Période de sélection

Du 4 au 11 mai 2019

### 5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) en concertation avec la fédération, avant la fin de la période de sélection et sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

### 5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports:

Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Marilen Matter Graf)

Head of Delegation (HoD) Universiade d'été 2019 (Renato Maggi)

Chef de discipline (CD) Swiss University Sports (Joachim von Büren)

La commission de sélection décide de façon définitive à la majorité des voix.

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Summer Universiade Partner



## 6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web [www.antidoping.ch/fr](http://www.antidoping.ch/fr) fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

## 7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le **concept de sélection** est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Pour l'Universiade d'été, tous les concepts de sélection doivent être publiés au plus tard d'ici le **1<sup>er</sup> octobre 2018**.

Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

## 8. Autres dispositions

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer à l'Universiade. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient à la cheffe du sport d'élite et au responsable de la délégation (HoD).

## 9. Responsabilités

Chef de discipline responsable

Joachim von Büren – joachim.vonburen@rpn.ch – 079.723.12.22

Zurich, le 02.10.2018 / version 4

Signatures:


Felix Stingelin, chef du sport d'élite ASG



Marilen Matter Graf, Cheffe du sport d'élite Swiss University Sports



Renato Maggi, Head of Delegation Swiss University Sports



Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Summer Universiade Partner

